

SOLIDAIRES 37

Trimestriel des syndicats

Solidaires Unitaires Démocratiques d'Indre et Loire

« LE PEUPLE N'OBTIENT QUE CE QU'IL PREND » Louise Michel

Numéro 58

Mars 2022

SOLIDAIRES 37 TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS !

Depuis maintenant plus de 2 ans, et la parution de notre dernier journal, malgré la crise sanitaire et avec un nouveau collectif renforcé, Solidaires 37 est encore et toujours de tous les combats : Gilets Jaunes, réforme des retraites, lois sécuritaires, féminisme, contre l'extrême droite. Avec le collectif Festi-luttes, l'intersyndicale ou dans nos secteurs, les luttes et tous ces moments d'espoirs se sont multipliés, et ce, malgré la morosité ambiante et les relents nauséabonds des thèmes pilonnés continuellement dans les médias. Solidaires 37 continue de porter la revendication « pour la vaccination et contre le pass sanitaire ». Le gouvernement, dans sa fuite en avant lui, continue d'aller toujours plus loin dans ses outils de surveillance et de mise sous pression de la population, jusqu'à faire passer en ce mois de janvier le Pass vaccinal.

En plus de gangréner les débats « sociétaux » avec l'extrême droite, ce « virus » aussi malade qu'ultra-libéral a eu comme conséquence de nous injecter un nombre important de restrictions d'ordre sécuritaires, de développer la généralisation d'une précarité à une échelle jamais égalée, de contaminer les profits indécents des grands groupes et de continuer de nous piquer sur nos salaires. Nos patrons ont décidé de jouer la politique du « ça passe ou ça casse » en continuant eux, de faire comme si de rien n'était.

Avec une inflation à 3,5% sur l'année 2021, hors hausse de l'énergie, et une tendance identique sur le début de l'année 2022, ce n'est pas la campagne de communication du

gouvernement sur une hausse du livret A de 0,5 à 1% ou sur la neutralisation d'un certain nombre de "prix énergétiques" qui va calmer la colère légitime qui monte dans le monde du travail sur cette question. Cela faisait longtemps qu'il n'y avait pas eu autant de bagarres dans les entreprises sur la question salariale, y compris avec un certain nombre de débrayages spontanés de la part des travailleurs·euses.



Et, des luttes actuelles dans la santé et l'éducation, il faut aussi poursuivre la campagne sur le 8 mars où le « cadre commun de préparation » part sur la construction d'une grève féministe. Ce 8 mars doit s'inscrire dans la continuité de ce qui a été initié courant novembre, pour les droits des femmes et contre les violences à leur encontre.

La transformation sociale que nous portons vise à faire que ce soient celles et ceux qui produisent qui aient la main sur les grandes orientations de la société, pas seulement en matière de production, et en faisant en sorte que les biens communs échappent à la fois au marché et à la gestion par l'Etat. A Solidaires 37 comme avec Festi-luttes pour le 1er mai, « osons rêver » et continuons le combat !

SOMMAIRE

L'Hôpital au bord de la rupture!

Faire taire l'extrême droite : un combat syndical !

Violences sexuelles et sexisme au travail : STOP!

une claque pour La Poste !...

... une claque pour Amazon !

NAD MICHELIN 2022 : Place à la rupture avec le passé !

« L'ŒUF ET LA POULE »
NOUVELLE FABLE DE FLORENT MÉNÉGAUX !

Derichebourg pris la main dans le sac !

Violentomètre violences sexistes et sexuelles, un outil syndical utile !

Des milliers de retraitées dans les rues de Paris!



Le journal de l'interprofessionnelle Solidaires 37

L'hôpital au bord de la rupture !

Ce n'est pas faute de l'avoir dit, écrit, dénoncé, maintes et maintes fois depuis des années. A force de plans d'économie sur plans d'économies sur le budget de la sécurité sociale et donc des établissements de santé, les hôpitaux sont exsangues, incapables d'assurer la 5^{ème} vague qui arrive dans de bonnes conditions. Les renoncement aux soins et déprogrammations augmentent. Tout le monde le dit, les médias, les organisations syndicales, les collectifs, les chefs de services, les usagers·ères, le conseil scientifique. Et pour cause.



Les fermetures de lits faute de personnel n'ont jamais été aussi nombreuses. Le Ministre de la santé peut bien essayer de contredire les chiffres en ne prenant pas en compte la multitude de lits fermés au jour le jour en fonction des plannings et des absences de personnels, mais la réalité est là. Même le conseil scientifique a prévenu en octobre que le système de soin n'était pas à l'abri d'un « débordement » avec un taux de fermeture de lits d'environ 20%. Les directeurs de CHU ont également confirmé que 14 à 18% des lits étaient fermés en Île-de-France et que, entre 1% et 12% étaient fermés dans les autres régions. Le CHRU de Tours n'est pas épargné, 18 lits sont fermés en psychiatrie et 24 en SSR (3%), sans compter les fermetures ponctuelles au coup par coup en fonction des absences de personnels.

Le résultat est sévère, l'offre de soins pour toutes et tous est largement dégradée. Deux unités fermées au CHRU de Tours peuvent paraître faibles, comparativement aux chiffres nationaux, aux yeux de la Directrice générale mais cela est déjà trop. Que deviennent les patient·e·s nécessitant une prise en charge en psychiatrie, où vont-ils ? A la rue ? Et comment faire de la place aux urgences et dans les services de soins si les lits d'aval de soins de suite et de rééducation n'existent pas ? C'est un cercle vicieux impactant tout le système de soins et les plus fragiles. Les personnels n'en peuvent plus, usés par les conditions de travail, la crise Covid, les heures supplémentaires à rallonge, les sous effectifs récurrents et le management agressif et culpabilisant.

La crise du système public hospitalier ne date pas d'hier. La crise Covid l'a fait exploser en vol mais les failles étaient déjà présentes. En 2016, une infirmière se suicidait au Havre, épuisée par ses conditions de travail éprouvantes. Le Tribunal Administratif de Rouen a condamné l'hôpital du Havre fin octobre pour faute, l'institution de santé s'étant rendue coupable « d'un manquement à son obligation de sécurité et de protection envers sa salariée ». Ce jugement a permis de faire le lien entre la souffrance au travail, ou plutôt l'exploitation au travail et les plans d'économie provoquant restructurations, réorganisations des services imposés, insuffisance de formation, polyvalence, non respect du souhait des agents de changer de service. Bref le lot quotidien de beaucoup. Une enquête interne sur ce même établissement montrait que 92 % des agents souffraient des violences produites par l'institution sur les organisations de travail.



Il est plus qu'urgent de changer de politique de santé. Le 4 décembre, plusieurs organisations syndicales, collectifs de salarié·e·s et collectifs d'usager·ères appelaient à se mobiliser sur Paris et en Province. Car ce ne sont pas les quelques millions distribués qui vont répondre à la situation mais bien un plan d'urgence massif à la hauteur des besoins de la population :

- ✦ 100 000 postes dans les hôpitaux et 200 000 dans les EHPAD pour avoir des conditions de travail dignes et sécurisées, en formant et titularisant,
- ✦ l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture de ceux fermés et l'ouverture de nouveaux lits,
- ✦ l'ouverture de centres de santé publics avec une médecine salariée, au plus proche de la population,
- ✦ la fin de la marchandisation de la santé !

Faire taire l'extrême droite : un combat syndical !

Les initiatives unitaires se multiplient contre les candidat·e·s d'extrême droite à l'élection présidentielle de 2022. D'abord à Nantes puis à Genève et à Marseille, puis en région parisienne contre la tenue du meeting d'Eric Zemmour le 5 décembre dernier.

SUD éducation appelle tous les personnels à se mobiliser non seulement contre Eric Zemmour, mais aussi contre Marine Le Pen et contre tou·te·s les candidat·e·s qui portent des idées d'extrême droite, partout où ils et elles iront.

La lutte contre l'extrême droite est un combat syndical car le rôle d'un syndicat de l'éducation est de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels, or l'extrême droite porte un projet de société et des propositions qui leur sont radicalement opposés.



L'extrême droite porte une vision autoritaire et décliniste de l'école. Pour diffuser leurs idées nauséabondes et diviser la société, Le Pen et Zemmour ciblent des boucs-émissaires : les personnes immigré·e·s, musulmanes, juives, LGBTI mais aussi les personnes privé·e·s d'emploi et les habitant·e·s des quartiers populaires. Leur projet, c'est la généralisation des inégalités et injustices.

Au contraire SUD éducation porte des valeurs d'égalité et de vivre-ensemble en luttant contre les discriminations, pour la justice sociale et environnementale.

L'arrivée de l'extrême droite au pouvoir serait une catastrophe pour notre société, pour l'école, pour les élèves et pour les personnels. Ne les laissons pas faire !

SUD éducation appelle les personnels à se mobiliser dans tous les départements contre la tenue des initiatives de l'extrême droite (meeting, rencontre sur les marchés...).

Violences sexuelles et sexistes au travail : STOP !

Chaque jour, en France, des femmes sont victimes de violences psychologiques, verbales, économiques, médicales, physiques ou sexuelles. Selon l'OMS, « une femme sur trois est victime de violence physique ou sexuelle ». On compte 102 féminicides en 2020. En moyenne, 94 000 femmes sont victimes de viols et/ou de tentatives de viol chaque année. En France, il y a eu 142 310 plaintes pour violences conjugales en 2019.

Les violences sexuelles ou sexistes contre les femmes ne sont pas des actes isolés, elles contribuent à maintenir un système d'exploitation des femmes : le patriarcat.

Les violences sexuelles et sexistes fonctionnent ensemble, on observe un continuum de la violence : c'est parce qu'il y a un sexisme ordinaire qui est toléré dans notre société que des violences plus graves sont commises contre les femmes. De même, les crimes qui constituent les viols et les féminicides sont des menaces pour l'ensemble des femmes.

Lutter contre les violences qui s'exercent contre les femmes, c'est lutter pour les droits de toutes les femmes.

Dans l'Éducation nationale, les violences sexistes sont communes, courantes et impunies. Si 1 femme sur 5 affirme avoir vécu des situations de violences au travail, seulement 5% porte plainte pour les dénoncer. Elles comprennent insultes, discriminations, harcèlement, menaces, chantage, mais aussi les agressions physiques et sexuelles. Les femmes les plus exposées au harcèlement sont celles qui subissent des discriminations liées à leur origine et à leur identité de genre et/ou leur orientation sexuelle. Dans le cadre du travail, ouvrières et salariées précaires et dans

une moindre mesure les professions intermédiaires subissent une pression sexuelle plus intense que celle des autres catégories sociales. La circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, n'est pas appliquée : les collègues qui ont dénoncé les violences subies n'ont bénéficié ni de protection ni d'accompagnement convenables. Pourtant l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent·e·s sur leur lieu de travail !

Contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, SUD éducation appelle à participer massivement à toutes les initiatives à l'occasion des journées de luttes notamment le 8 mars.



SUD éducation revendique l'application de la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

UNE CLAQUE POUR LA POSTE ! ...

La Cour administrative d'appel de Paris a rendu le mercredi 27 octobre dernier, un arrêt définitif à propos de la liberté syndicale à La Poste. En effet, depuis des années, les directions locales ne cessaient de commettre des délits d'entrave à propos de la liberté de circulation des militant·e·s syndicaux·ales, en interprétant sans aucune limite le décret du 28 mai 1982 qui régit le droit syndical à La Poste. Sans aucune limite car, au gré des humeurs des directeurs et de leur détestation de nos représentant·e·s, il fallait prévenir avant la venue dans le service, parfois 8 jours avant, puis obtenir l'autorisation et même donner le motif de cette venue !

Donc à partir de maintenant, cet arrêt a un caractère définitif dans la mesure où le Conseil d'Etat (voir req. n° 419619) avait cassé l'arrêt de la même Cour (n°16PA02870) mais sans jamais remettre en cause la doctrine développée à propos de l'illégalité de ce délai de prévenance qui nous était opposé en permanence.

L'arrêt est sans ambiguïté : « Contrairement à ce que fait valoir La Poste, il ne ressort pas de ce qui a été dit au point 11 ci-dessus que monsieur X (...) ait été tenu d'informer préalablement la directrice de la PPDC de Paris Bonvin de sa venue en application des dispositions de l'article 6 du décret du 28 mai 1982.

Par ailleurs, la circonstance que monsieur X se soit introduit avec trois autres collègues, au sein des locaux de la PPDC de Paris Bonvin pour faire circuler une pétition en faveur d'un collègue faisant l'objet d'une procédure disciplinaire n'était soumise, en application des dispositions invoquées par monsieur X, ni à l'obligation de prévenir la directrice de l'établissement de sa présence, ni à l'obtention d'une autorisation préalable, la seule limite posée par l'art. 9 à cette distribution étant qu'elle ne porte pas atteinte au bon fonctionnement du service ».

Face à la multiplication des affaires abusives, qu'il s'agisse de la liberté syndicale ou du droit de grève, suD-PTT continuera à agir pour défendre les droits du personnel et de ses représentant·e·s !



... UNE CLAQUE POUR AMAZON !



Le 25 octobre dernier, la communauté de communes de Grandlieu (44) annonçait le retrait du projet d'implantation d'une plateforme Amazon à Montbert, près de Nantes. Depuis octobre 2020, le collectif de résistance STOP AMAZON constitué de riverain·e·s, d'associations et de syndicats (dont sudptt 44/85 et Solidaires 44) ont activement œuvré pour empêcher l'implantation de cette centrale de stockage de 185 000 m², et ont donc eu gain de cause !

Rappelons que le géant du e-commerce est le champion de la défiscalisation (son siège social est en fait situé dans un paradis fiscal), de l'exploitation des travailleur·euses, (recours massif à des emplois précaires, conditions de travail robotisées et pénibles), et de la destruction de l'environnement (les produits à vendre sur le site viennent du monde entier, à coups de cargos et d'avions). De plus, les études démontrent que **pour un emploi créé chez Amazon, ce sont au minimum trois qui disparaissent, dans le commerce de proximité, la logistique et la livraison de colis.**

Enfin, Amazon trace, collecte et vend les données numériques, tout en imposant le dogme de l'évaluation permanente : « benchmark, NPS, ranking », toutes ces méthodes issues du « Lean management », véritable idéologie de la « performance, l'excellence et la satisfaction client », qui déshumanisent les relations et donnent un super pouvoir aux consommateurs digitalisés, devenu rouage informatique d'une logique de profit.

Car le capital financier (et virtuel) d'Amazon et de ses patrons frise l'infini, dans une course entre milliardaires mégalos qui font joujou avec la planète, le vivant et le travail.

Rappelons aussi que La Poste ne cesse de vouloir se développer sur le même modèle en terme économique et de conditions de travail : traitement du colis en vrac le dos courbé, primettes contre l'absentéisme, recours à la précarité, la sous traitance, avec des horaires de plus en plus tendus de livraisons en « J » n'importe quand, n'importe où, pourvu que ça rapporte un max de fric et que ça fasse monter leur sacro-saint NPS...

Oui mais voilà, on nous démontre ici à Nantes qu'un autre monde est possible !

NEGOCIATIONS SALARIALES 2022 : PLACE A LA RUPTURE AVEC LE PASSES !



Les prochaines négociations salariales se déroulent les 18 et 19 janvier 2022 où l'attente des salariés n'a jamais été aussi forte! Depuis des années, nous ne signons pas d'accord sur les salaires dans la mesure où l'équité sociale n'est pas de mise pour la Direction de l'entreprise. La politique salariale de Michelin est inacceptable, avec des différences de traitement entre les catégories qui creusent de plus en plus les inégalités. Comme cela ne suffisait pas, ces deux dernières années, Michelin a alloué un budget supplémentaire de plusieurs millions d'euros pour certains cadres lors des deux dernières NAO. Pour la Direction, c'est « Avançons ensemble », mais en continuant de fragiliser les ouvrier·e·s aux rémunérations les plus faibles.

il ne suffit pas de remercier les salarié·e·s pour leur investissement sans faille pendant la crise COVID, il est l'heure de commencer les travaux sur une refonte de la politique salariale !



« L'ŒUF ET LA POULE »

NOUVELLE FABLE DE FLORENT MÉNÉGAUX !

Florent Ménégau, Président du Groupe Michelin, était l'invité des matinales éclairées. Il a évoqué ses choix qui reposaient sur des constats personnels lors de sa prise de fonction. Il constatait que le Comité Exécutif du Groupe était trop concentré par les résultats. Extrait : « Regardez la poule et l'œuf, qu'est-ce qui est le plus important ? C'est de s'occuper de l'œuf ou bien de la poule ? Et bien si vous vous occupez bien de la poule, elle fera de beaux œufs ! » SUD partage, non pas la comparaison des salarié·e·s avec des poules, mais la nécessité de commencer par se préoccuper de nos collègues au lieu de se focaliser sur les résultats. Et bien, nous allons pouvoir vérifier si ces belles paroles correspondent à ses actes lors des prochaines réunions de négociations salariales.

DERICHEBOURG PRIS LA MAIN DANS LE SAC !

Depuis le 15 novembre 2021, début de la grève des travailleur·se·s sans-papiers de la plateforme du Coudray-Montceaux (91), l'ensemble de la chaîne des employeurs, des agences d'intérim jusqu'au groupe La Poste en passant par l'entreprise sous-traitante Derichebourg, tient le même discours : « Ces personnes ne font pas partie de nos effectifs, elles n'ont jamais travaillé pour nous ». DPD a assigné les grévistes en référé, ainsi que plusieurs syndicats les soutenant, en prétextant l'absence de relation de travail. Malheureusement, le Tribunal judiciaire d'Evry a, dans une décision du 30 novembre, accédé à leur demande d'expulsion du piquet intérieur en niant, de fait, leur droit à utiliser leur droit de grève. Or un mensonge, fût-il répété cent fois, reste un mensonge. Ces travailleur·se·s bossent bel et bien sur la plateforme DPD du Coudray-Montceaux. Le reportage diffusé au 20H de France 2 le 3 décembre le montre bien. Plus, le 7 décembre, plusieurs grévistes ont reçu un SMS de Derichebourg Intérim qui cherchait 10 manutentionnaires pour ce jour. Donc Derichebourg propose une mission, dans une plateforme DPD, à des travailleur·se·s en grève dont elle-même et le donneur d'ordre nient qu'ils aient jamais travaillé pour elles !

En réalité cela confirme ce que SUD ne cesse de dénoncer : ces travailleur·se·s sont bien réels quand il s'agit de les exploiter, mais ils deviennent subitement des fantômes quand ils entrent en lutte pour réclamer simplement la justice et leurs droits. Les employeurs, en particulier le donneur d'ordre qu'est le groupe La Poste (dont l'Etat est toujours actionnaire) doivent prendre leurs responsabilités. Les travailleur·se·s sans-papiers de DPD, comme ceux·celles de Chronopost d'Alfortville (94) qui sont de nouveau entré·e·s en grève et qui tiennent un piquet devant l'agence depuis peu, doivent être régularisé·e·s.

Ces travailleur·se·s en grève dénoncent la maltraitance à leur égard (« On doit faire en quatre heures un boulot qui en nécessite huit ! »)... Grèves et manifestations continuent (le 25 janvier, devant la préfecture de l'Essonne), vu les propositions indécentes de Derichebourg et le mutisme des autorités préfectorales...

Soutien financier : en ligne : www.cotizup.com/sanspapiersdpd

Ou par chèque à l'ordre de SUD POSTE 91, à envoyer à :

SUD POSTE 91, Place du Général de gaulle, 91000 Evry-Courcouronnes, mention « soutien lutte DPD » au dos.

Violentomètre sur les violences sexistes et sexuelles, un outil syndical utile !

Comme dans la société en général, les violences sexistes et sexuelles existent aussi sur les lieux de travail. Et comme partout, il est difficile de mettre des mots et de les faire cesser. Cela nécessite un travail de longue haleine, de prise de conscience, d'analyse puis d'actions à mettre en place.

Vous trouverez ci-joint un outil facile à diffuser dans les réseaux syndicaux et sur les lieux de travail.

Il permet d'identifier à partir de quel moment il devient nécessaire d'alerter avant d'arriver au pire.

Le que dit la loi

On en profite pour rappeler que le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Par ailleurs, toute forme de pression grave (même non répétée) exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers est aussi assimilée au harcèlement sexuel.

Si l'auteur des faits a eu un contact physique avec la victime, il s'agit alors d'une agression sexuelle.



À partir du jaune, ne reste pas isolé-e, parles-en à une personne de confiance et grands contact avec un syndicat Solidaires. De même si tu en es témoin !

VIOLENTOMETRE

Union syndicale
Solidaires

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL !

Plus de ressources : solidaires.org/vst

Conseil de lecture : Les grandes oubliées de Titiou Lecoq

Saviez vous que les femmes étaient plus libres au moyen-âge qu'au siècle des Lumières ? Qu'il existait des chevaleresques, des jongleresses, des bâtisseuses de Cathédrales, des autrices ? Que des reines françaises ont régné non pas dans l'ombre d'un roi mais seules comme Frédégonde et Brunehaut ? Que le masculin ne l'a pas toujours « emporté sur le féminin » ?

On ne le sait pas car tout ça, **les manuels d'histoire n'en parlent pas**. Même aujourd'hui, en moyenne sur un manuel de 200/220 pages, 7 ou 8 sont consacrées aux femmes ! Il y a toujours le roman national, avec les grands hommes, et en fin de chapitre, une histoire plus sociale ou culturelle, sous forme d'un encart, où apparaissent les femmes, éternelles anecdotes de l'histoire...

A ce stade il ne s'agit pas d'un oubli mais bien d'une volonté délibérée de gommer le rôle des femmes dans l'Histoire et d'enseigner et de transmettre l'Histoire de France au masculin.

De la préhistoire à aujourd'hui, Titiou Lecoq balaie les a priori sexistes et revient aux faits établis par les historiens (surtout les historiennes d'ailleurs).

Sur un ton drôle et dynamique, elle redonne à ces grandes oubliées la place qu'elles auraient toujours dû occuper parce que ce qu'elles ont accompli le justifie. Guerrières, chevaleresques, reines, ouvrières, militantes, suffragistes (non pas suffragettes), autrices résistantes, depuis toujours elles luttent, défendent leurs droits leur pays, leurs idéaux, leurs convictions et parce que ce sont des femmes, tout cela est passé sous silence.



Quand les petites filles pourront-elles enfin s'identifier à leurs aïeules, femmes des cavernes, chevaleresques du moyen-âge, révolutionnaires chantant la carmagnole, militantes pour le droit à l'avortement, résistantes pendant l'occupation nazie ? Rendez-nous nos héroïnes !

Ce livre passionnant et plein de connaissances se lit comme un roman. Enthousiasmant !

Des milliers de retraités dans les rues de Paris !

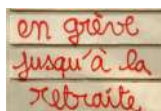


Ce 02 décembre, plus de 25 000 retraité·e·s ont défilé de Denfert-Rochereau à la place des Invalides, à l'appel de l'intersyndicale dite des « neuf » (CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, CFTC, CGC, Ensemble Solidaires) pour se faire entendre d'un gouvernement sourd à leurs revendications. Localement, il n'a pas été possible d'organiser une montée à Paris de façon unitaire, la CGT ayant d'emblée annoncé qu'elle organisait son propre car, FO lui emboitant le pas et la FSU décidant de monter en train. Du côté de Solidaires, une majorité de camarades ne souhaitait pas faire le déplacement à Paris, un seul camarade a donc participé à la manifestation. Mais cette manifestation nationale des retraité·e·s a été un succès, rappelant dans la rue ses préoccupations :

- Des pensions qui n'augmentent pas : plus d'un million de retraité·e·s sous le seuil de pauvreté et 5 millions ont moins de 1 000 € par mois !
- Une revalorisation de 0,4 % en 2021 alors que les prix ont augmenté de 2,6 % cette année : c'est misérable ! En 2022, on annonce 1,1 % au 1er janvier : aucun rattrapage !
- Des difficultés d'accès au système de santé !
- Des services publics qui s'éloignent des citoyen·ne·s : La Poste, les transports, les hôpitaux de proximité, alors que l'Internet n'est pas la solution : 30 % n'y accèdent pas !
- Des menaces sur la Sécurité sociale avec la création d'une 5e branche qui ne résout en rien le problème de l'autonomie des personnes âgées !
- Des menaces sur les libertés individuelles et collectives !

Les retraité·e·s ont ainsi manifesté leurs exigences. Ils et elles sont venu·e·s en masse de l'ensemble du territoire pour exprimer leur colère après des années de mépris, de refus de rencontrer leurs organisations, de dégradation de leur niveau de vie.

Cette situation est inacceptable !



Après le 31 mars, le 1^{er} octobre et le 2 décembre à Paris, ils et elles ont exprimé fortement et massivement leurs mécontentements et leurs exigences. D'ores et déjà, d'autres mobilisations et actions seront organisées dès le début de l'année 2022 si le gouvernement continue à ne pas entendre.

Plus que jamais les retraité·e·s vont marquer le paysage social dans notre pays pour gagner leurs revendications sur l'augmentation des pensions et retraites, le développement de la protection sociale, de la Sécurité sociale ainsi que des services publics. **Déterminé·e·s et en colère, ils continueront !**

INFORMATIONS JURIDIQUES

Le salarié a le droit d'être virulent avec son patron, rappelle la Cour de cassation !

Le 24 novembre 2021, la Chambre sociale de la Cour de cassation a rappelé dans un arrêt qu'un salarié peut adresser à sa hiérarchie des reproches sévères, sans que cela ne constitue un « abus de liberté d'expression ». Un salarié peut adresser des reproches sévères à son patron, sans qu'il s'agisse d'un abus de liberté d'expression et donc d'une faute. Il lui est seulement interdit de tenir des propos injurieux, diffamatoires ou excessifs, rappelle la Cour de cassation, sans toutefois donner la définition claire d'un propos excessif.

Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 24 novembre 2021, 19-20.400

Distribution de tracts : comportement discriminatoire d'un employeur à l'égard d'un syndicat !

Le 5 janvier 2022, la Cour de cassation précise les règles qui entourent la distribution de tracts syndicaux pendant les plages d'horaires variables et donne une illustration de comportement discriminatoire à l'égard d'un syndicat.

Les syndicats doivent pouvoir diffuser librement des publications et tracts de nature syndicale aux travailleurs de l'entreprise, dans l'enceinte de celle-ci, aux heures d'entrée et de sortie du travail (C. trav., art. L. 2142-4), mais pas pendant le temps de repas dans la cafétéria de l'entreprise (Cass. Soc., 20 oct. 1988, n° 85-46.046). Mais elle considère que lorsque l'ensemble de l'entreprise est soumis aux horaires variables, la diffusion de tracts peut être effectuée durant les plages mobiles.

5 janvier 2022 cour de cassation Pourvoi n° 20-15.005





Conseils Départementaux interprofessionnels :

jeudi 3 février, 10 mars, 14 avril, 5 mai, 2 juin, 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1er décembre.

Formations

- Formation accueil : 14 et 15 mars
- Conseiller·ère de salarié·e et juridique : 3 et 4 mars
- Formation S.O. (Service d'Ordre manifs et animation) avec le national : 31 mai
- Expression écrite : 27 et 28 juin
- Extrême droite : 22 et 23 septembre avec VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes)

Commissions (pour ces commissions l'aide est la bienvenue pour les animer et participer aux actions. intéressé·e·s ?... Contactez solidaires 37 !)

- Commission Développement :
- Commission Journal : Franck, Sylvie
- Commission Retraité·e·s : Claude
- Commission Droits des femmes :
- Commission juridique : Sur rendez-vous voir contacts en bas de cette page.
- Commission climat

CONTACTS SUD-SOLIDAIRES 37

SUD PTT
SUD Santé sociaux
SUD Education
SUD Recherche EPST
Solidaires CRCPM
Solidaires Étudiant·es
SUD Rail
SUD Protection Sociale
SUD Michelin
Solidaires Finances Publiques
SNJ
SUD Culture
SUD FPA
SUD Radiall
SUD Rural
Solidaires Douanes

Tél : 02 47 85 11 11
Tel/fax 02 47 71 00 65 ou 06 15 08 62 22
Tel : 06 16 28 77 84

Tel/Fax : 02.47.28.39.94
solidaires.etudiant.e.s.tours@gmail.com
Tél : 02.47.75.09.90 (FAX : 05.23.62)
Tél/Rép./Fax : 02.47.39.84.42

solidairesfinancespubliques.ddfip37@dgifp.finances.gouv.fr
snj.nrc@me.com

sudptt37@gmail.com
sudsantesociaux37@gmail.com
sudeduc37@gmail.com
sud@tours.inra.fr
sud.celc@gmail.com

sudrail.tours@free.fr
syndicat.sudcatp@free.fr
sud-michelin.tours@neuf.fr
solidairesfinancespubliques.gouv.fr
snj.nrc@me.com

SOLIDAIRES 37

Édité par Solidaires 37
18, rue de l'Oiselet
La Camusière
37550 Saint Avertin
Tél: 0675471910
solidaires37@gmail.com
Site : solidaires37.org



CONSEILLER·E·S DES SALARIÉ·E·S et DÉFENSEUR·E·S SYNDICAUX·ALES

Accueillir, écouter, conseiller

Conclu entre salarié et employeur, le contrat de travail est souvent interprété à son avantage par ce dernier. Problèmes de salaire, de temps de travail, de souffrance au travail ou de licenciement, les causes de conflits sont nombreuses, les solutions pas toujours évidentes. Pour vous-même ou un membre de votre entourage se posera la question : **que faire ?**

C'est pourquoi les membres de la commission juridique Solidaires 37 sont à votre écoute, afin de vous conseiller et vous aider à faire respecter vos droits. N'hésitez pas à les contacter.

Sur le secteur de Tours : 02 47 28 39 94 ; secteur d'Amboise : 06 20 11 91 36 ; Par mail : comjuridiquesol37@gmail.com

Conseiller·e·s des salarié·e·s

PARESSANT Joël - Retraité de la FTP (secteur Amboise) - Tél : 06.20.11.91.36
KITUMU Mateta - Formateur (secteur Tours) - Tél : 06.49.52.67.59
LEAUTÉ Sylvain - Agent EDF - Tél : 06.81.11.02.48

Défenseur·e·s syndicaux·ales

AUMONT Pascale - Téléconseillère - Tél : 07.66.37.50.38
FAUTRA MOSTEAU VALSAIN Patrice - Téléconseiller - Tél : 06.62.47.64.91
PICHOU Sylvie - Agent AESH - Tél : 06.34.39.31.98
LEROY Franck - Agent de La Poste - 06.35.11.54.02
KITUMU Mateta - Formateur - Tél : 06.49.52.67.59